

Étude sur les programmes de retour, de réadmission et de réintégration en Afrique

Résumé exécutif

Avril 2021



Funded by
the European Union

Clause de non responsabilité

Les informations et les documents présentés dans cette étude ne reflètent pas nécessairement le point de vue ou la position officielle du Centre international pour le développement des politiques migratoires (CIDPM), de l'Union africaine (UA) ou de l'Union européenne (UE).

Tous droits réservés. Ce document ne peut être reproduit, copié ou diffusé, en tout ou en partie, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'enregistrement ou un autre système de stockage et d'extraction de données, sans l'autorisation des titulaires du droit d'auteur.

Remerciements

Ce résumé exécutif présente les conclusions de haut niveau de l'« Étude sur les programmes de retour, de réadmission et de réintégration en Afrique », commandée par le Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD) à Samuel Hall dans le cadre du Dialogue sur la migration et la mobilité de continent à continent (C2CMMD). L'étude est menée au nom de la Commission de l'Union africaine (CUA) et est financée par l'Union européenne (UE).

La présente étude a été réalisée entre juin 2020 et février 2021 dans le cadre du Dialogue UA-UE sur la migration et la mobilité de continent à continent. Elle a été commandée par le Centre international pour le développement des politiques migratoires (CIDPM) à Samuel Hall Ltd, au nom de l'Union africaine (UA) et de l'Union européenne (UE). La Commission de l'Union africaine est le bénéficiaire direct de cette étude tandis que l'UE en a assuré le financement par le biais du Programme de soutien au Dialogue Afrique-UE sur les migrations et la mobilité (MMD).

L'étude a été pilotée par ces trois institutions afin d'assurer le contrôle de la qualité et de fournir un soutien en liaison avec les parties prenantes nationales et internationales, les points focaux institutionnels respectifs étant Evelyne Nkeng Peh (CUA), Sara Chrzanowska (UE) et Sergo Mananashvili (ICMPD). L'équipe de coordination de CUA était composée de Cisse Mariama Mohamed, Sabelo Mbokazi et Beatram Okalany. L'équipe de coordination du projet ICMPD était composée de Monica Zanette, Alexander Muterko et Sara Landstroem.

L'étude a été menée par Samuel Hall, sous la direction de Nassim Majidi et Camille Kasavan, avec la contribution de Caroline Nalule, Katherine James et Dean Muraya. L'équipe de recherche exprime sa reconnaissance et sa gratitude à toutes les parties prenantes, aux membres des communautés et aux migrants de retour qui ont partagé leurs expériences au profit de cette étude. Leur participation et la coopération des points focaux de l'Union africaine, des gouvernements et des partenaires de mise en œuvre dans les pays sélectionnés ont été essentielles au processus de recherche.

L'étude comprend neuf fiches pays sur certains États membres de l'Union africaine, qui ont été élaborées en étroite collaboration avec les points focaux respectivement désignés, et ont bénéficié d'ateliers nationaux et régionaux organisés avec les principales parties prenantes. Plus spécifiquement, nous remercions les points focaux des pays étudiés énumérés ci-dessous.

Pour le Cameroun, l'étude a été facilitée par Frank'ulrich Haldjeng Nkomba comme point focal, et la recherche a été soutenue par Willy Didié Foga Konefon.

Pour la République démocratique du Congo, l'étude a été facilitée par Isabelle Kanku en tant que point focal, et la recherche a été soutenue par Richard Kafoto Elu et Lionel Bisimwa.

En Égypte, les contributions à l'étude ont été facilitées par Neveen El-Husseiny en tant que point focal.

En Guinée, Thierno Sadio Balde a facilité l'étude en tant que point focal, et la recherche a été soutenue par Maurice Bourouma Camara.

Pour le Malawi, l'étude a été facilitée par le Dr Hudson Mankhwala en tant que point focal, et la recherche a été soutenue par Chanju Kondowe.

Pour l'île Maurice, l'étude a été facilitée par Ravi Shankar Sonea du bureau du Premier ministre, et la recherche a été soutenue par Darsheene Raumnauth.

Pour le Maroc, l'étude a été facilitée par Jaouad Dequieuc en tant que point focal, et la recherche a été soutenue par Majda Bad el Karam et Jonathon Lobe.

Pour le Nigeria, l'étude a été facilitée par Hassan Ejibunu, Joyce Opara et Charles Anaelo en tant que points focaux, et la recherche a été soutenue par Amos Arubi.

Pour le Soudan, l'étude a été facilitée par Elsadig Alfadil Suleiman comme point focal, et la recherche a été soutenue par Abeer Omer.

Comité directeur



Équipe de recherche



Acronymes

UA	Union africaine
CUA	Commission de l'Union Africaine
C2CMMD	Dialogue UA-UE sur la migration et la mobilité de continent à continent
CMW	Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
COVID-19	Maladie du coronavirus 2019
DCP	Droits civils et politiques
ERRIN	l'European Return and Reintegration Network (Réseau européen pour le retour et la réintégration)
OSC	Organisation de la société civile
PO	Pays d'origine
RDC	République démocratique du Congo
CAE	Communauté d'Afrique de l'Est
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
UE	Union Européenne
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
ICMPD	Centre international pour le développement de politiques migratoires
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
OIM	Organisation internationale pour les migrations
EIC	Entretien avec des informateurs clés
MEASURE	Projet de réintégration durable en Méditerranée
S&E	Suivi et évaluation
MPFA	Cadre de politique migratoire pour l'Afrique
OUA	Organisation de l'unité africaine
OFII	Office français de l'immigration et de l'intégration
ORION	Opérationnaliser une approche intégrée de la réintégration
CER	Communauté économique régionale
RRR	Retour, réadmission et réintégration
RSS	Enquête sur la durabilité de la réintégration
CDA	Communauté de développement de l'Afrique australe
DUDH	Déclaration universelle des droits de l'homme
NU	Nations unies



Objectifs et méthodologie de l'étude

L'ampleur de la RRR a été reconnue et a fait l'objet d'une attention particulière en matière de migration internationale dans le cadre de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants de 2016 et du Pacte mondial sur les réfugiés (PMR) de 2018, ainsi que du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM). Ce rapport va plus loin pour situer le discours mondial dans un contexte régional en analysant les cadres juridiques de l'Afrique en matière de RRR afin de déterminer qui doit être inclus dans les stratégies et interventions de RRR conformément aux cadres continentaux existants.

L'origine et le développement du cadre de RRR en Afrique ont été largement interprétés jusqu'à présent comme une réponse au déplacement forcé, qu'il soit interne ou externe. Par conséquent, l'Afrique possède l'un des cadres les plus historiques et les plus complets en matière de RRR au niveau mondial, si ce n'est le plus complet. Cela a commencé avec la Convention de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) de 1969 régissant les aspects spécifiques des problèmes des réfugiés en Afrique (« Convention de l'OUA de 1969 »), et a été développé dans la Convention de l'Union africaine (UA) pour la protection et l'assistance aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI), la « Convention de Kampala » de 2009, et d'autres instruments sous-régionaux.

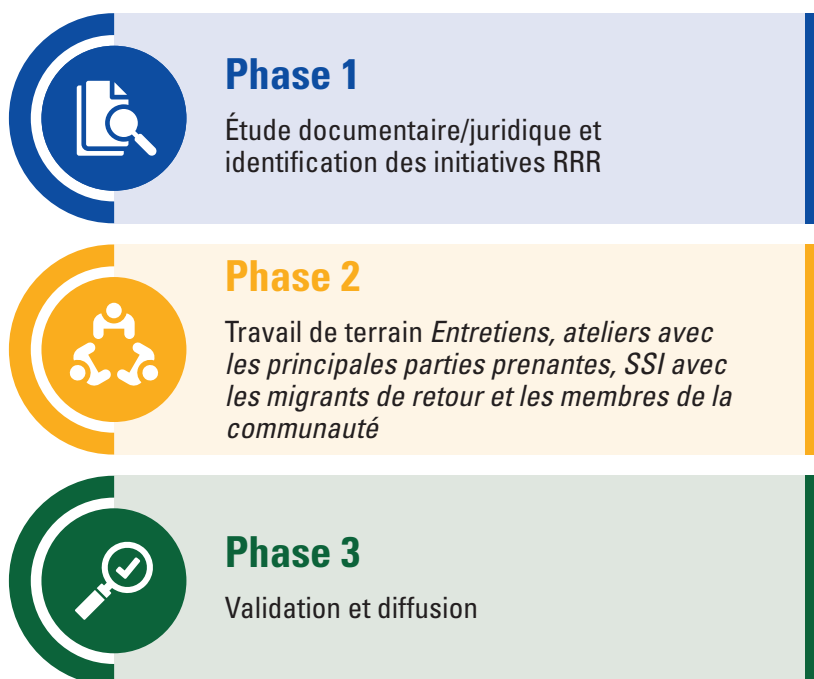
Objectifs

Cette étude cherche à répondre à la question suivante : « Quels sont les principes et les approches de cohésion pouvant être appliqués par les États membres de l'Union africaine pour assurer le retour, la réadmission et la réintégration durables des migrants ? » La recherche a pris une approche empirique, avec une double focalisation sur ces migrants, leurs espoirs, leurs capacités et leurs expériences vécues de retour, réadmission et réintégration (RRR), ainsi que sur les gouvernements visant à améliorer les conditions de réintégration durable. La recherche couvrait les cinq sous-régions de l'Afrique, avec neuf États membres de l'UA représentés. La liste comprend : Maroc et Égypte (Afrique du Nord), Soudan (Afrique de l'Est), Guinée et Nigeria (Afrique de l'Ouest), Cameroun et République démocratique du Congo (RDC) (Afrique centrale), Mozambique et Maurice (Afrique du Sud).

Méthodologie

La recherche a adopté une approche en trois phases (Illustration 1) : (1) une étude documentaire initiale et une analyse juridique et politique encadrent les conclusions de l'étude, et (2) un travail de terrain qualitatif a été mené entre août et novembre 2020, avec des entretiens supplémentaires en décembre 2020 et janvier 2021. L'étude documentaire et le travail de terrain se sont concentrés

sur les **initiatives concrètes de RRR des cinq dernières années** dans chacun des pays sélectionnés. Dans la phase (3), dans chaque pays, l'analyse préliminaire a été présentée lors d'un atelier de validation, servant d'occasion pour partager les résultats et encourager le retour d'information, notamment sur la formulation des recommandations.



Au total, **229 parties prenantes et migrants de retour ont participé à cette étude**, soit en tant que personnes interrogées individuelles, soit dans le cadre de la participation à un atelier. **143 entretiens individuels ont été menés, dont 72 entretiens avec des migrants de retour ou des membres de la communauté dans les zones de retour.**



Partie A

Analyse juridique et politique de la RRR : sept conclusions

L'analyse juridique et politique identifie les cadres et les dispositions existants et se termine par une synthèse des lacunes identifiées et des voies à suivre. Compte tenu de l'éventail d'instruments pertinents disponibles, **l'une des questions clés à examiner est de savoir quelles approches juridiques ou politiques sont les plus cohérentes pour faciliter une réintégration efficace et durable.**

- 1. Il n'existe pas de cadre juridique unique traitant exclusivement de la RRR**, bien que certains aspects de celle-ci puissent faire l'objet d'accords internationaux, généralement bilatéraux. Les dispositions applicables à la RRR sont plutôt incluses dans un ensemble d'instruments internationaux, régionaux, sous-régionaux et nationaux. Le Cadre de politique migratoire pour l'Afrique (MPFA) comprend quelques références spécifiques aux trois « R », y compris une définition de la réadmission et un accent sur les dimensions communautaires de la réintégration.
- 2. Des dispositions communes sont partagées par la plupart des cadres juridiques sur le retour** et défendent les droits des migrants de retour, notamment : l'interdiction de l'expulsion massive, l'interdiction du retour dans un lieu où une personne peut être torturée, c'est-à-dire le principe de *non-refoulement*, le droit à un État et le droit à une indemnisation en cas d'expulsion illégale. Le droit d'appel et le droit à un préavis et à une préparation adéquats sont également communs à de nombreux cadres.
- 3. La plupart des dispositions relatives à la réadmission sont énoncées dans des accords de coopération bilatéraux**, fondés en grande partie sur des accords informels entre États, et ne sont souvent pas juridiquement contraignantes. Néanmoins, les obligations s'étendent aussi bien à l'État de retour qu'à l'État d'accueil, ce dernier restant juridiquement lié par ses obligations en matière de respect des droits de l'homme, tels que les principes d'égalité et de non-discrimination. L'un des défis auxquels de nombreux pays africains peuvent être confrontés en matière de réadmission, qui est clairement énoncé dans le MPFA, consiste à identifier l'État d'origine du migrant pour permettre sa réadmission.
- 4. La plupart des dimensions relatives à la réintégration ne font pas l'objet d'une législation.** Par conséquent, le MPFA a proposé que **les programmes de réintégration soient alignés**

sur les stratégies de développement nationales et locales et qu'ils répondent aux besoins des communautés dans lesquelles les migrants retournent. La dimension communautaire soulignée dans le MPFA est considérée comme un facteur déterminant de la réintégration.

5. **Aucun des pays sélectionnés ne dispose d'une loi ou d'une politique traitant exclusivement de la RRR.** Les pays qui disposent de lois et de politiques *pertinentes* sont confrontés à un certain nombre de défis : non-domestication des cadres internationaux et régionaux, politiques migratoires pertinentes à l'état de projet et pouvant ne pas faire référence à la RRR, absence de préparation et de mise en œuvre efficaces et normalisées de la RRR, et manque de capacités institutionnelles et opérationnelles. Il **n'existe pas de données complètes sur la migration de retour.**
6. **Les cadres juridiques liés à la RRR au niveau des CER restent inégaux, avec des lacunes dans l'harmonisation des cadres juridiques régionaux.** L'IGAD et la CEDEAO sont davantage développées et ont mis en place des cadres ou des dispositions spécifiques, tandis que d'autres CER, comme la SADC et le COMESA, viennent juste de commencer la mise en œuvre.
7. **Le droit international ainsi que les traités régionaux et sous-régionaux fournissent une base juridique solide et complète pour les interventions de RRR pouvant être adoptées au niveau national.** Bien que les États aient ratifié, et dans certains cas domestiqué, certains de ces traités et protocoles, il existe encore quelques instruments clés, tant au niveau international que régional, dont le taux de ratification est relativement faible. Il s'agit notamment du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (CMW), de la Convention sur l'apatridie, de la Convention de Kampala ou d'un certain nombre de protocoles régionaux sur la libre circulation, entre autres. Cela limite l'applicabilité des cadres internationaux aux politiques de RRR.



Partie B

Preuves de la RRR : sept conclusions clés

Dans l'ensemble, l'accumulation de preuves sur le soutien à la réintégration des migrants de retour en Afrique confirme la nécessité d'une approche holistique de la réintégration, avec une double approche de développement économique local et une approche économique individuelle centrée sur l'emploi, tout en s'appuyant sur les besoins sociaux et psychosociaux essentiels au maintien des acquis de la réintégration¹.

Sept thèmes et leçons apprises du point de vue des États membres de l'UA

1. **Définir une réintégration efficace et durable : le point de vue des États membres**
2. **Coordonner et coopérer aux niveaux national, bilatéral et multilatéral**
3. **Comprendre l'impact de l'expérience du retour et de la réadmission sur la réintégration**
4. **Planification locale avec participation sous-nationale et communautaire**
5. **Améliorer les données, le suivi et l'évaluation (S&E) pour une programmation basée sur les faits**
6. **Planification du développement inclusif : principales lacunes et considérations contextuelles**
7. **Planification de la durabilité : relever les défis financiers et administratifs**

1. **Définition de la réintégration durable dans la perspective de l'UA** : Le concept de réintégration durable a récemment été introduit dans le cadre de politique migratoire pour l'Afrique (MPFA) de 2018. Bien que le MPFA conceptualise la réintégration, il manque une définition complète. L'étude propose une définition praticable pour la politique, dans le contexte du cadre de gouvernance de l'UA, et répondant à une demande clé des États membres de l'UA et des représentants des CER. La majorité des parties prenantes interrogées ont approuvé la définition de l'étude. Cinq exigences clés ont été satisfaites :

- a. *Aspirationnel* : Compte tenu des réalités opérationnelles des autres définitions, cette définition fournit aux États membres de l'UA une vision commune et des résultats collectifs à atteindre.

1 Samuel Hall / University of Sussex (2020)

- b. *Responsabilité* : Reconnaître que les gouvernements des pays d'origine/de retour ne peuvent pas être tenus pour seuls responsables ou capables de répondre aux besoins de leurs citoyens rapatriés.
- c. *Traiter les moteurs de la migration irrégulière* : Les parties prenantes ont souligné la nécessité d'adopter une perspective plus large et d'aller au-delà de la remigration pour comprendre l'importance de la mobilité dans le contexte africain, confirmant l'importance de la stabilité et de la dignité dans la définition de la réintégration.
- d. *Temporalité* : Une évolution vers un exercice de planification et de développement à plus long terme qui rapprocherait les résultats de la réintégration d'un agenda politique national et local et, comme l'ont identifié certaines parties prenantes, qui s'éloignerait de l'agenda des donateurs qui peuvent donner la priorité aux résultats à court terme.
- e. *Harmonisation* : Il est essentiel d'avoir une définition commune de la réintégration au niveau de l'UA, pour que tous les États membres soient alignés les uns sur les autres et créent un espace d'apprentissage sur les implications politiques et la mise en œuvre des programmes.

La définition finale proposée répond à ces critères et stipule ce qui suit :

La réintégration durable peut être atteinte lorsque les migrants de retour peuvent compter sur des capacités élargies pour profiter d'une vie stable, sûre et digne d'autosuffisance économique, de bien-être psychosocial, d'inclusion politique, sociale et civile, grâce à laquelle ils peuvent répondre aux moteurs de la migration irrégulière.

2. **Des mécanismes de coordination fonctionnels pour la RRR sont cruciaux ; cependant, l'efficacité de la coordination varie selon les contextes et est décrite comme un défi majeur.** La mise en place de mécanismes de coordination nationaux est une bonne pratique reconnue pour une mise en œuvre efficace du soutien à la RRR. Cependant, les meilleures pratiques identifiées en matière de coordination sont souvent mises en œuvre de manière ad hoc dans les moments de crise, tandis que l'intégration de ces pratiques à long terme est essentielle. De même, il est nécessaire d'assurer **l'alignement des priorités des pays d'origine et d'accueil**, en identifiant et en répondant à des objectifs communs, afin de trouver des points d'entrée, d'améliorer la communication et de renforcer l'appropriation pour une programmation efficace. Compte tenu des différences de priorités en matière de RRR entre les États membres de l'UA et de l'UE, les parties prenantes ont noté l'importance d'étendre et de renforcer la coordination et la coopération interrégionales et intercontinentales. La nécessité d'une coopération plus forte *entre* les CER a également été soulignée.
3. **La capacité à préparer le retour est un facteur clé pour assurer une réintégration réussie.** Les migrants de retour forcés sont rarement préparés à leur retour, tandis que ceux qui rentrent spontanément sont souvent les mieux préparés. Le déroulement du retour a un impact sur le succès ou l'échec des processus de réintégration à plus long terme. L'orientation et le conseil avant le retour, les formations avant le départ et le renforcement des liens entre le soutien avant et après le retour pour les migrants de retour volontaires sont essentiels pour une réintégration réussie.

- 4. Importance de la localisation et de l'alignement sur les processus menés localement.** L'intégration des programmes de RRR dans les processus de développement à plus long terme, en particulier au niveau sous-national, est une façon d'améliorer la durabilité des programmes de réintégration et l'intégration communautaire. Les partenariats avec les organisations de la société civile (OSC), qui sont la source la plus proche de soutien aux migrants de retour, restent insuffisants. Si l'importance de l'inclusion des communautés est largement reconnue, une analyse plus critique de ce qui constitue les « communautés de retour », et de ce qu'elles peuvent ou non apporter aux migrants de retour dans le processus de réintégration, est nécessaire pour soutenir efficacement les partenariats locaux et s'appuyer sur eux.
- 5. L'harmonisation des données et les normes communes restent une lacune importante.** L'absence de normes continentales, régionales ou nationales et d'indicateurs communs sur la RRR, et en particulier sur la réintégration, constitue un obstacle à la programmation. Lorsque des mécanismes de S&E sont en place, ils sont conçus par des exécutants individuels et sont rarement cohérents ou complets entre les institutions. La faible capacité de collecte de données et les ressources humaines et financières limitées constituent également un obstacle à la mise en œuvre d'un S&E harmonisé. Le partage des données est un obstacle majeur à la conception de programmes de réintégration fondés sur des preuves.
- 6. Inclusion des migrants de retour dans les programmes de développement :** Les migrants de retour sont avant tout des citoyens de leur pays, qui ont accès aux mêmes services et aux mêmes programmes nationaux, indépendamment de leur statut de migrant de retour. Cependant, les migrants de retour ne sont souvent pas inclus dans les stratégies de développement national plus larges, et les acteurs ont noté les besoins spécifiques ainsi que les vulnérabilités des migrants de retour que les services nationaux ou les programmes de développement pourraient cibler. Si, dans certains cas, certains acteurs du développement national ont joué un rôle de premier plan dans le ciblage des programmes destinés aux migrants de retour ou dans l'élaboration de versions adaptées, cette démarche doit être approfondie.
- 7. Nécessité d'un financement durable et de processus administratifs pour les programmes :** Au-delà des défis présentés ci-dessus, deux éléments clés constituent des menaces communes à la durabilité de la programmation : des cycles et des sources de financement limités ainsi que des retards administratifs dans la mise en œuvre de la programmation. Les cycles budgétaires ne sont pas toujours alignés sur les calendriers des programmes, et les programmes dirigés par les donateurs se terminent souvent sans qu'un plan de financement fonctionnel ne soit en place pour le transfert au gouvernement. En outre, les retards administratifs et bureaucratiques dans le déploiement du soutien à la programmation ont un impact réel sur les processus de réintégration des migrants de retour. Les migrants de retour ayant droit à une aide spécifique au retour et à la réintégration se plaignent de devoir attendre parfois jusqu'à six mois sans recevoir l'aide promise, ce qui a un impact sur leur bien-être psychosocial et économique. Les partenaires de mise en œuvre proposent de lier le processus de retour au processus de réintégration par le biais d'activités transitoires afin d'éviter ce manquement dans le processus de réintégration. Le rapport de synthèse fournit des exemples d'études de cas spécifiques de programmes sur la façon dont ils relèvent ces défis.

Tableau 1. Facteurs de réussite pour une réintégration durable par catégorie

Thème	Facteur de réussite	Exemple de bonne pratique de politique ou de programmation pour la mise en œuvre du facteur de réussite
Coordination et coopération	Objectifs communs et politique harmonisée	Politique migratoire nationale du Nigeria
	Relation de confiance	Approche globale du gouvernement au Cameroun avec des groupes de travail techniques sur la RRR
Comprendre l'impact du retour et de la réadmission sur la réintégration	Préparation avant le départ	Conseils et formation avant le départ pour les migrants subsahariens se préparant à quitter le Maroc ; partage d'informations et conseils avant le départ en Allemagne et aux Pays-Bas.
Planification à l'échelle locale	Approches collectives de la programmation	Fourniture d'un bon rapport qualité-prix. Par exemple, en Guinée, un groupe de migrants de retour a créé une exploitation bananière qui fait désormais vivre toute la communauté.
	Inclusion des acteurs municipaux	Les acteurs municipaux (le maire) en Guinée fournissent gratuitement un espace de formation et s'intéressent activement au bien-être des migrants de retour, renforçant ainsi l'inclusion sociale.
Améliorer les données et le S&E pour une planification basée sur des preuves	Harmonisation des indicateurs d'évaluation de la réintégration	Le projet MEASURE de l'OIM a établi des normes pour la réintégration avec des indicateurs harmonisés.
	Suivi du S&E dans le temps	L'enquête sur la durabilité de la réintégration (RSS) de l'OIM assure le suivi des migrants de retour de manière longitudinale, sur une période d'au moins un an.
Planification du développement inclusif	Soutien personnalisé / mentorat individualisé	Au Maroc, le CEFA a adapté la programmation pour qu'elle soit flexible, répondant aux besoins et capacités individuels sur la base de discussions personnalisées. Une approche de mentorat a été pilotée par l'OIM dans le cadre de son projet ORION en Guinée, au Sénégal et au Maroc. L'OFIL comprend un accompagnement personnalisé et individuel pour le développement de plans opérationnels.
	Formation ciblée et incitative	L'OFIL inclut une évaluation du marché et des études de faisabilité dans le développement des plans opérationnels des migrants de retour ; au Cameroun, des subventions à l'emploi pour les migrants de retour participant à la formation.
Aborder la question de la durabilité : Financement et administration	Financement adéquat	L'OFIL fournit jusqu'à 5 000 euros par migrant de retour pour le développement et la mise en œuvre d'un plan opérationnel ; les montants sont flexibles en fonction des besoins du plan.



Partie C

Conclusions et recommandations

Une vision commune de la réintégration durable dans les États membres de l'UA

Cette étude se conclut sur cinq messages qui, s'ils étaient appliqués dans les États membres de l'UA, contribueraient de manière significative à l'amélioration des perspectives de réintégration durable, telles que définies dans cette étude. Ces messages élaborent une vision collective et une feuille de route pour les cinq prochaines années que l'UA doit faire avancer :

1. Appropriation et développement des capacités accrues des pays d'origine

En adoptant **une définition continentale de la réintégration durable, la CUA peut établir une norme et une vision communes** pour tous les États membres de l'UA. Cette vision nécessitera le déploiement d'une gouvernance fonctionnelle et un engagement politique pour des relations positives et proactives entre :

- **Les pays de destination et les pays d'origine** pour s'assurer que les demandes d'appropriation par les pays d'origine sont réalistes et réalisables, soutenues de manière adéquate par le développement des capacités, le soutien institutionnel et financier, et la planification conjointe. Le renforcement des capacités ne doit pas seulement viser les partenaires gouvernementaux mais aussi les organisations de la société civile dans les pays d'origine et les communautés de retour.
- **Les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales au niveau national.** Cela nécessitera des mécanismes de collaboration et de coordination, qui se réunissent régulièrement et fournissent des plateformes pour un partage d'informations et une coordination rationalisés. Les meilleurs mécanismes de coordination, fondés sur les enseignements tirés de l'expérience, devraient non seulement inclure le gouvernement et les acteurs internationaux, mais aussi les représentants de la société civile, les donateurs et les migrants de retour eux-mêmes.

2. Meilleure connaissance de la réintégration par les pays d'origine

Pour bénéficier des leçons tirées des efforts ci-dessus, **une plateforme continentale commune de coordination et d'apprentissage** devra être mise en place pour extraire les bonnes pratiques, les facteurs de succès et tirer les leçons des échecs pour une planification et une programmation adaptatives, avec la participation des acteurs internationaux, nationaux et locaux. Cette plateforme sera directement liée aux systèmes de suivi et d'évaluation (S&E) grâce auxquels les pays d'origine auront accès à un apprentissage plus large et pourront accroître leurs connaissances. Une telle plateforme continentale nécessitera **l'accès à des données fiables et régulièrement mises à jour sur la migration et le retour**, à la fois au niveau national, transnational, régional et continental. Cela peut commencer par l'intégration d'**indicateurs de suivi sur les résultats communs de réintégration** dans tous les programmes de réintégration sur le continent, **sous l'égide de la CUA en partenariat avec les régions d'où reviennent les migrants**.

3. Liens appropriés entre les programmes de réintégration et de développement

Les données disponibles indiquent que les deux domaines de la réintégration et de la programmation du développement restent déconnectés. Le lien nécessaire peut se faire du bas vers le haut, grâce à :

- **Des processus de développement participatifs et dirigés localement, incluant les acteurs infranationaux, les organisations de la société civile et les migrants de retour eux-mêmes** : cela peut prendre différentes formes selon les pays, qu'il s'agisse d'un processus décentralisé ou de l'inclusion des acteurs infranationaux et des migrants de retour dans les conversations au sommet. La planification du développement devra inclure la société civile et les migrants de retour pour s'assurer que les profils et les besoins spécifiques des migrants de retour sont pris en compte, afin de faciliter leur réintégration dans la société. Les acteurs du développement auront besoin de conseils pour la planification, que ce soit dans les processus politiques décentralisés ou dans les plans et programmes de développement locaux.
- **Une programmation individualisée et adaptée au contexte** : au sein d'une même zone ou d'une même communauté de retour, différents migrants de retour présenteront des capacités et des relations différentes. Il n'existe pas d'approche « taille unique » ; pour assurer l'efficacité et la durabilité, la programmation de la réintégration peut s'inspirer de l'approche par zone des programmes de développement, pour intégrer d'abord les spécificités du contexte, puis aller plus loin pour inclure les besoins et les compétences spécifiques des migrants de retour dans les programmes de développement. Cela nécessitera une re-conceptualisation de la programmation de la réintégration en tant qu'approche par zone, et de la programmation du développement en tant que processus individualisé.

4. Engagement accru avec le secteur privé

Bien que la nécessité d'un tel engagement soit largement reconnue, de nombreuses questions subsistent sur la **manière d'impliquer le secteur privé dans la réintégration durable**. Le consensus parmi les États membres de l'UA inclus dans cette étude était de favoriser un dialogue structuré,

impliquant le secteur privé en amont de la programmation, et établissant des liens avec les organisations de la société civile, le cas échéant. Les **partenariats avec le secteur privé** peuvent prendre la forme de partenariats publics-privés structurels avec des entités du secteur privé ou d'accords avec des employeurs individuels du secteur privé, qui pourraient inclure des subventions pour l'emploi des migrants de retour, ainsi que l'inclusion d'acteurs du secteur privé dans les plateformes de coordination.

5. Nécessité d'approches novatrices pour la mise en œuvre du programme de réintégration ; comment les services de réintégration sont fournis

Comme indiqué plus haut, une programmation individuelle, flexible et adaptée constitue une condition préalable à une réintégration durable. Parmi ces approches, les bonnes pratiques montrent les retours positifs d'une approche multidimensionnelle de la réintégration accordant une attention égale aux dimensions économique, sociale et psychosociale. Pour développer les capacités des migrants de retour et faciliter leur inclusion dans leur communauté ou écosystème de retour, un soutien supplémentaire au-delà de la programmation économique est nécessaire, pour encadrer et accompagner les migrants de retour après leur retour, notamment par un soutien social et psychosocial. D'autres exemples de cette innovation sont les approches collectives, notamment lors de la création conjointe d'entreprises ou de coopératives (agricoles), ainsi que les interventions en espèces.

Pour être durable, **la programmation flexible de la réintégration nécessitera un financement flexible et conjoint** : cela implique la planification de la fin des cycles de projet et les transitions dans le financement, en tenant compte des cycles budgétaires nationaux et de la planification du développement, et en réunissant les contributions des donateurs dans un fonds de réintégration plutôt que dans des flux de financement distincts, ou par le biais d'alternatives rationalisant les sources de financement et les programmes.

Recommandations des États membres

Les États membres ont la responsabilité d'adhérer aux conventions et protocoles ratifiés dans leur pays ainsi que de coordonner et faciliter la mise en œuvre des programmes de soutien. Les recommandations individuelles des pays se trouvent dans les fiches pays, et les recommandations globales des États membres, telles que détaillées dans le rapport de synthèse complet, se répartissent en quatre thèmes clés :

1. **Renforcement des institutions**, y compris l'expansion des structures existantes et la coordination avec la CUA.
2. **Coordination et planification juridiques et politiques**, y compris le renforcement de la coopération régionale et bilatérale, l'inclusion des migrants de retour dans la planification du développement et la coopération en matière de soutien avant le retour.
3. **Approches locales**, y compris une répartition claire des responsabilités entre les acteurs des gouvernements nationaux et locaux, l'inclusion des acteurs de la société civile et du secteur privé, et une programmation communautaire adaptée au contexte.

4. **S&E des données et apprentissage**, y compris le renforcement des systèmes de suivi au niveau national et la promotion d'outils harmonisés au niveau continental.

Recommandations aux CER

Les CER peuvent jouer un rôle de **promotion et de coordination** auprès de leurs propres États membres. En outre, les CER peuvent établir des liens entre elles de manière plus active. Les recommandations relatives à ce rôle comprennent :

1. **Préconiser la mise en œuvre d'un traitement humain, fondé sur les droits, et sûr des migrants intra-africains.**
2. **Soutenir les États membres sur des questions telles que la protection sociale et la sécurité sociale.**
3. **Mettre en œuvre des mécanismes de formation et d'apprentissage, des événements et des plateformes entre les CER**, où la Commission de l'Union africaine (également via le Centre du Mali) peut servir de plateforme pour que les CER jouent un rôle plus important.

Recommandations à la CUA

L'UA a un rôle de **promotion, de communication et de coordination** à jouer *vis-à-vis* des États membres. Les recommandations relatives à ce rôle comprennent :

1. Faciliter l'**adoption d'une définition commune de la réintégration** applicable dans tous les États membres.
2. Aider les États membres à **normaliser les accords de réadmission**
3. Soutenir les États membres dans l'**extension de la couverture et de la portabilité de la sécurité sociale**
4. Développer des **partenariats avec les CER pour promouvoir et identifier des stratégies visant à accélérer la ratification du protocole de libre circulation de l'UA** par les États membres
5. Faciliter le partage d'expériences et d'informations entre les CER sur une base régulière
6. Renforcer le **suivi de la mise en œuvre du MPFA** afin d'identifier les écarts entre la politique et la pratique
7. Préconiser des **stratégies de réintégration adoptant une approche par zone ou par écosystème**
8. Examiner et planifier le **financement à long terme de la réintégration** avec l'UE et d'autres partenaires

